

LA SOUFFRANCE AU TRAVAIL PAR CEUX QUI LA PRATIQUENT !

Aujourd'hui se tient à Rouen un groupe de travail sur la souffrance au travail et les troubles psycho sociaux. Vos 3 sections CGT ont décidé de ne pas se rendre à ce groupe de travail car ils placent beaucoup plus haut leurs espoirs en matière de souffrance au travail.

Un groupe de travail n'est qu'un moyen pour le DI de pouvoir atteindre ses objectifs en matière de dialogue social et ne présente qu'un simulacre d'intérêts pour vos problèmes quotidiens.

A chaque CHS ou CTP, nous réclamons à l'Administration de s'impliquer véritablement dans la problématique de la souffrance au travail, de réfléchir à d'autres formes d'organisations du travail, d'adapter les temps de travail, d'écouter les personnels, etc.

D'ailleurs, dans le même temps, certaines Administrations (qui siègent au CHS avec nous) obtiennent de véritables avancées grâce à l'écoute des personnels, grâce à un vrai suivi des promesses faites en CHS, grâce à une véritable implication de la part de la hiérarchie... Preuve que quand on veut, on peut !

En douane, les DR ne daignent même pas venir dans les groupes de travail sur la souffrance au travail (« *je n'ai pas le temps* » nous avait répondu EDD) organisés à la demande des syndicats CGT et Solidaires en CHS. Pourtant, ces réunions ont lieu, sans eux. Les nombreuses heures de travail passées depuis 2005 sur le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels ont permis de bien avancer sur la prise en compte de la charge mentale liée au travail. Mais il reste beaucoup à faire puisque la **DG refuse de faire un moratoire des réformes engagées depuis 2005 (réforme AG, SURV et dédouanement) et les conséquences sur les personnels dues aux suppressions d'emplois et de missions, la mise en œuvre de la loi de mobilité, etc**

Vous nous avez récemment donné votre confiance pour vous défendre en votant largement pour la CGT. Cette défense de vos intérêts ne peut se faire que dans les instances représentatives (CHS, comité technique) qui elles seules peuvent être suivies d'effets car elles sont contraignantes pour la direction.

Nous exigeons de notre administration de réunir des CTL et des CHS exclusivement dédiés à la problématique de la souffrance au travail et aux risques psycho sociaux, pas de groupes de travail.

Le DI ne nous fera pas croire qu'il est soucieux de la détresse des agents :

- Alors qu'il ferme les bureaux sans se soucier des personnels comme à Honfleur, à Dieppe, à Alençon ou à Fécamp par exemple, laissant les agents dans le plus grand désarroi
- Alors qu'il « rend » entre 30 et 50 emplois chaque année sur la DI
- Alors qu'il fait en sorte de ne pas attribuer suffisamment de moyens pour les équipements de protection ou les conditions de travail d'une manière générale
- Alors qu'il supprime les missions, au risque de créer de la souffrance chez les collègues
- Alors qu'il impose la mobilité à certains douaniers
- Alors qu'il joue la division des douaniers dans sa politique de performance

Le DI perçoit des primes pour supprimer des emplois ! Donc il ne nous fera pas croire qu'il va régler les problèmes de souffrance au travail en se contentant de parler pendant 3 heures sans médecins, sans ordre du jour, sans documents de travail, sans engagement et sans vote !! **Ce n'est pas celui qui crée la souffrance qui doit décider comment il doit parler de la souffrance !!! C'est en CHS qu'il faudra rendre des comptes M. le DI, devant les syndicats majoritaires que sont la CGT et Solidaires** (tout comme en CHS ministériel d'ailleurs) !!

Par contre, qui lutte contre les fermetures de services et les suppressions d'emplois ?, qui se bat contre la veille Delta ?, qui dénonce les politiques de performance synonyme de souffrance ?, qui demande des comités techniques spécifiquement dédiés aux problèmes de conditions de travail et de sécurité ? qui a obtenu quasiment pour tous les douaniers des équipements de protection individuelle ?, qui fait le suivi des travaux et de l'hygiène ?, qui se bat pour l'évolution de la médecine de travail ?, qui a obligé l'Administration à prendre des mesures de protection contre la pollution dans les conteneurs (dans une étude faite récemment, 1 salarié sur 2 exposé aux gaz toxiques souffre d'un cancer) ou la radioactivité ?, etc. **La CGT. Dans les comités techniques et les CHS !!**

Pas de chiffres officiels sur les suicides au ministère (le même nombre que chez France Télécom), pas de solutions apportées au 1600 cas de souffrances au travail annoncées par les médecins du ministère

ON VEUT DES ENGAGEMENTS, AVEC PROCES-VERBAL, PAS DE BLA-BLA

Mourir au travail, mourir du travail, jamais de la vie !